

LE PLAN « UN JEUNE, UNE SOLUTION » FAVORISE L'EMBAUCHE DES JEUNES

Une nouvelle aide à l'embauche des jeunes, particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire, est proposée par le plan gouvernemental « *Un jeune, Une solution* ». Lancé en juillet dernier, celui-ci vient d'être renforcé.

Diplômés ou non, les jeunes de moins de 26 ans peuvent être soutenus pour trouver un emploi ou une formation, notamment par les missions locales. Pour encourager les entreprises à recruter des jeunes, le gouvernement a mis en place une série d'aides financières. « *Ne laisser aucun jeune sans solution* ». Pour tenir cet engagement pris il y a quatre mois, le Premier ministre Jean Castex et la ministre du Travail Elisabeth Borne, ont annoncé jeudi 26 novembre, un plan de soutien à l'emploi et à l'insertion professionnelle des jeunes enrichi de nouvelles mesures pour couvrir davantage de situations individuelles. « *Nous voulons garantir à chaque jeune qui s'engage dans un parcours vers l'emploi, un accompagnement par un conseiller et un soutien financier en fonction de ses besoins* », a détaillé la ministre du Travail lors de la conférence de presse sur les mesures d'allègement du confinement.

LES MOYENS DES MISSIONS LOCALES RENFORCÉS

Le plan « *Un jeune, Une solution* », lancé le 23 juillet 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route. Pour faciliter les démarches des jeunes en recherche d'emploi ou d'une place en service civique ou même de conseils d'orientation, une plateforme numérique, baptisée *1jeune1solution.gouv.fr* a été mise en place dans le cadre du plan France Relance. De plus, le gouvernement a renforcé les moyens des missions locales chargées d'accompagner les moins de 26 ans. Comme le rappelle Brigitte Cazalis, directrice de la mission locale de Bayonne : « *grâce à ce dispositif, nous avons des moyens supplémentaires, mais notre but principal est de trouver une solution individualisée à chaque jeune. Il s'agit là du cœur de notre mission.* »

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES ENTREPRISES

« *Un jeune, Une solution* », ce sont d'abord des offres d'emploi. L'originalité de la plateforme, c'est qu'elle permet d'identifier et de postuler à des offres qui leur est spécialement destinée sans être renvoyé à force de clics sur d'autres sites comme c'est trop souvent le cas. Concernant les Pyrénées-Atlantiques, plus de 300 offres sont actuellement en ligne. La plateforme oriente aussi vers des événements liés à l'emploi, même si en cette période beaucoup sont virtuels. Cet outil numérique, intéressant pour les jeunes, l'est aussi pour les employeurs. Ainsi, grâce à lui, les chefs d'entreprise peuvent notamment trouver de l'aide pour embaucher les moins de 26 ans, obtenir des informations sur les mesures de soutien qui peuvent les aider à recruter, déposer une offre d'emploi, participer à un des événements de recrutement organisés partout en France et s'engager en ayant recours aux différents dispositifs du plan de relance.

Le plan « *Un jeune, Une solution* », c'est aussi une enveloppe de 6,7



Brigitte Cazalis, directrice de la mission locale (à gauche) et Patricia Gatellier, conseillère Garantie Jeunes (à droite).

milliards d'euros qui permet d'aider à l'embauche des jeunes. Pour l'instant, jusqu'au 31 janvier 2021, toute entreprise qui recrute un jeune de moins de 26 ans pour une durée supérieure à trois mois bénéficie d'une aide de 4.000 euros.

LES APPRENTIS ÉGALEMENT CONCERNÉS

Cette aide est aussi valable pour les apprentis. 5.000 euros sont accordés aux entreprises qui recrutent un apprenti mineur et cette somme est portée à 8.000 euros pour les apprentis de plus de 18 ans.

Grâce au plan « *Un jeune, Une solution* », plus d'une quarantaine de postes en alternance sont déjà pourvus ou à pourvoir dans le département. « *LADAPA et le Greta ont d'ores et déjà proposé des contrats en alternance dans les métiers du service à la personne. Ils savent que la demande est grandissante dans le secteur. Nous avons, nous aussi à la mission locale, pris deux jeunes en alternance. Cette aide financière est incitative et permet d'embaucher plus facilement dans ce contexte économique incertain* », souligne Brigitte Cazalis.

« *Nous avons également remarqué que les entreprises n'étaient pas au courant de ce coup de pouce. Nous allons donc mettre en œuvre une campagne d'information et proposer notre aide aux entreprises qui le souhaitent pour les accompagner à trouver un jeune en cas de besoin* », poursuit la directrice de la mission locale qui conclut « *nous devons faire la passerelle entre les jeunes et les entreprises.* » Afin que chacun trouve une solution. ■

Alexandra Delalande